

**Décision n° 2016-377 du 19 décembre 2016
portant délégation de signature de l'ordonnateur principal
en matière de dépenses et de recettes de personnel
pour la période du 19 au 30 décembre 2016**

Le directeur général du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-06 du 4 janvier 2016 portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein du secrétariat général ;

Vu la décision n° 2016-345 du 21 octobre 2016 portant nomination de membres du comité de direction du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

Article 1

Pour la période du 19 au 30 décembre 2016, délégation est donnée à Madame Emilie Merlen, adjointe au chef du service central de gestion administrative et de paie du Cerema, pour signer au nom du directeur général, les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer,
- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

Article 2

Pour la période du 19 au 30 décembre 2016, délégation est donnée à Madame France Rebouillat, adjointe au chef du service central de gestion administrative et de paie du Cerema, pour signer au nom du directeur général, les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer,

- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

Article 3

Pour la période du 19 au 30 décembre 2016, délégation est donnée à Madame Laurence Porre, chef du bureau des retraites, pour signer au nom du directeur général, les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer,
- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

Article 4

Pour la période du 19 au 30 décembre 2016, délégation est donnée à Monsieur Fabien Blaise, chargé de mission responsable du pôle du pilotage des effectifs et de la masse salariale, pour signer au nom du directeur général, les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer,
- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

Article 5

La présente décision est applicable du 19 au 30 décembre 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 19 décembre 2016

Le directeur général

Signé

Bernard Larroutrou